WWW.SNALC.FR - **#1445** - 09 OCTOBRE 2020 - 14 €

snalc

de l'ecole au supérieur

FATIGUE

QUINZAINE UNIVERSITAIRE

QUINZAINE UNIVERSITAIRE
LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1445 - OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS
4 ▸ **SORTEZ VOTRE AGENDA SOCIAL !**
5 ▸ Calendrier de l'agenda social et thèmes des groupes de travail
6 ▸ Équipement informatique (GT1) et revalorisation (GT2) : combien, et pour qui ?
▸ GT3 : direction d'école point d'étape à l'issue de deux groupes de travail
7 ▸ GT6 : pour les AESH, l'essentiel reste à faire !
▸ Le bien-être à l'agenda (GT10) : un faux rendez-vous ?
8 ▸ GT11 carrières : vaste programme, mais pour quel projet ?
▸ Enseignant du 21ème siècle : il y a danger
9 ▸ GT9 : on a retrouvé les conseillers en formation continue
▸ GT12 : l'égalité professionnelle femme/homme, un dossier bien mené
▸ GT7 & 8 : filières administratives, santé, sociale, ITRF

10 LES PERSONNELS
10 ▸ PIAL : pathétique, inouï, abracadabrantesque, lamentable
▸ Ne l'oubliez pas !
11 ▸ PPCR : l'usine à gaz tourne toujours
▸ L'incohérence des avis pour les promotions au grade hors classe
▸ La classe exceptionnelle : exceptionnelle à plus d'un titre

12 CONDITIONS DE TRAVAIL
12 ▸ La rupture conventionnelle, belle arnaque ?
▸ Carte scolaire 2020 : le casse-tête de l'absurde
13 ▸ À l'école, zéro nuance de rouge
▸ Rentrée EPS « 28 jours plus tard… »

14 VIE SYNDICALE
14 ▸ Liberté syndicale, liberté fondamentale
▸ Conseil d'administration : premiers pas

15 SYSTÈME ÉDUCATIF
15 ▸ L'école de la confiance… vraiment ?
▸ Réforme du lycée : qui veut la peau des LCA ?
16 ▸ L'enseignement du passe-muraille
▸ Réfléchir à notre usage du numérique à l'école suite au confinement
17 ▸ Recommandations de l'Inspection Générale en langues vivantes : l'art du paradoxe utile
▸ Unis dans la diversité des langues

18 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

19 BULLETIN D'ADHÉSION

snalc
www.snalc.fr
SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS
Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) :
www.snalc.fr, bouton « ÉCRIRE AU SNALC »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.**(61), labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 4ème trimestre 2020
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

Couverture photo retouchée : © iStock - livestockimages

INFO À LA UNE

VOS DÉMARCHES SIMPLIFIÉES SUR WWW.SNALC.FR

POUR ÉCRIRE AU SNALC
(académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) :
www.snalc.fr > Bouton « ÉCRIRE AU SNALC »

POUR ADHÉRER AU SNALC
(prélèvements, CB, virement, chèque) :
www.snalc.fr > Bouton « ADHÉRER AU SNALC »

////////////////////////////// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BACCALAURÉAT : UN CALENDRIER LUNAIRE

Le **SNALC** a pris connaissance du calendrier prévisionnel du baccalauréat général et technologique 2021.

Le **SNALC** maintient que les épreuves de spécialité sont situées beaucoup trop tôt dans l'année. Si nous restons favorables à ce que leur résultat puisse être intégré à *Parcoursup*, ce n'est pas non plus au prix de n'importe quoi, comme nous l'avons signalé depuis longtemps au ministère.

De plus, la situation sanitaire que nous connaissons depuis le printemps dernier fait que nos élèves ont, pour beaucoup, traité de manière très incomplète les programmes de première. Or, dans de nombreuses spécialités, le programme de terminale s'appuie sur les acquis de première, ce qui soumet nos collègues à une double contrainte : consolider les acquis de première, tout en parvenant à traiter l'intégralité du programme limitatif de terminale. Au moins pour cette session, nous demandons donc que les épreuves de spécialité soient passées en fin d'année.

Par ailleurs, le **SNALC** n'est pas favorable à ce qu'il y ait plusieurs sujets différents pour une même spécialité, seule façon de faire tenir les épreuves en aussi peu de jours. On risque de multiplier les erreurs et les ratés dans l'organisation.

Enfin, le **SNALC** constate que la « simplification » du baccalauréat conduit à un calendrier nettement plus complexe pour les élèves comme pour les personnels et les établissements. Afin de l'alléger, le **SNALC** continue de demander la suppression de la première session des épreuves communes (ex-E3C) en première. Il exige également que l'ensemble des correcteurs et des membres de jury (épreuves écrites, épreuves de spécialités orales et pratiques, EAF, grand oral…) soient déchargés de cours sur l'intégralité de la période de passation ou de correction. Dans le cas où l'on soumettrait les collègues à des cadences intenables, le **SNALC** déposera des préavis de grève couvrant les périodes concernées ■

*Par **Jean-Rémi Girard**, président du SNALC*
Paris, le 1er octobre 2020

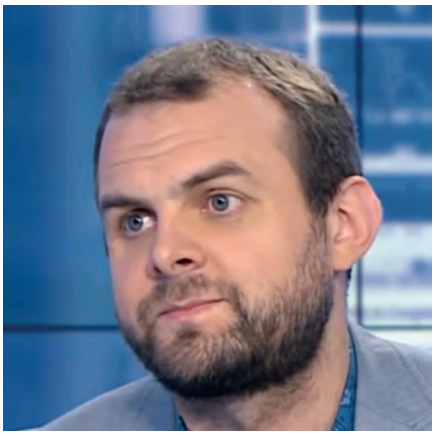

FATIGUE

Si l'on devait tout résumer en un mot, c'est celui-là qui viendrait immédiatement à l'esprit. Ou plutôt, les autres mots qui viendraient à l'esprit ne seraient pas recevables pour figurer dans l'éditorial de la revue du SNALC.

Il y a la situation sanitaire et sa gestion, bien sûr. Où l'on entend ronronner que tout va bien dans nos écoles et nos établissements, que c'est l'endroit le plus sûr du pays, que les contaminations ont forcément lieu ailleurs. Et puis, de toute façon, « les enfants contaminent peu », n'est-ce pas ? Fatigue de devoir expliquer que ce n'est pas si simple, qu'un lycéen n'est plus un enfant et que d'ailleurs il est prouvé qu'il contamine, que la science est souvent lente et que son fonctionnement permet rarement d'aboutir aussi vite à des vérités définitives, y compris en primaire.

Il y a l'agenda social, sur lequel vous apprendrez tout dans notre dossier du mois. Fatigue de réexpliquer pour la quarantième fois des choses dont tout le monde autour de la table est parfaitement au courant, fatigue de se réunir pour faire des « diagnostics partagés », fatigue de voir qu'on a des trémolos dans la voix sur nos salaires depuis 2017 et qu'on s'en occupe concrètement en 2021. On va voir ce qu'il y a sur la table — la fameuse table où le ministre a posé tous ses observatoires et ses comités — et au pire on essaiera de piquer la table. On devrait en tirer un prix correct sur internet.

Il y a la gestion façon « fuite en avant » de la réforme des trois voies du lycée. En voulant reconquérir le mois de juin, on risque de perdre le mois de mars. Et de ne pas retrouver celui de juin pour autant. Fatigue de devoir expliquer qu'une copie de bac — dématérialisée ou non — c'est un travail long et sérieux, et que non, les correcteurs ne vont pas assurer leur temps plein d'enseignement en même temps. Fatigue de voir cette organisation à flux tendu, où l'administration découvre en octobre les problèmes que le SNALC lui a signalés depuis plus d'un an.

Il y a bien entendu votre fatigue à chacune et à chacun d'entre vous. Dans votre travail, dans l'image que certains donnent de celui-ci à l'opinion publique, dans le décalage entre les discours et votre quotidien. Cette fatigue, le SNALC la connaît, et vous êtes de plus en plus nombreux à lui en faire part, et nous faisons tout notre possible pour vous proposer de l'écoute, des aides, des solutions concrètes à vos problèmes concrets.

Pourtant, ce n'est pas parce qu'on est fatigué qu'on baisse les bras, au contraire. Au SNALC, la fatigue est productive. Elle s'exprime, elle permet de construire nos propositions en identifiant clairement ce dont on ne veut plus. Croyez le bien : à force de porter votre parole au ministère de façon claire, incisive et intelligente… on les fatigue énormément. ■

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD
le 9 octobre 2020

© iStock - kiddy0265

SORTEZ VOTRE **AGENDA SOCIAL !**

EN TOUTE TRANSPARENCE

Le SNALC a décidé de rendre publics ses comptes rendus de groupes de travail pour tous les thèmes abordés dans l'agenda social avec le ministère, afin que l'ensemble des personnels soit informé de façon transparente sur la teneur des échanges, sur ce que nous portons et sur les réponses du ministère.

Ces comptes rendus seront aussitôt publiés sur notre site, rubrique «rémunération» :

snalc.fr/national/article/5950/

*Dossier coordonné par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, avec la collaboration de **Danielle ARNAUD**, **Frédéric ÉLEUCHE**, **Philippe FREY**, **Christophe GRUSON**, **Toufic KAYAL**, **Anne MUGNIER**, **Marie-Hélène PIQUEMAL**, **Maxime REPPERT**, **Philippe TRÉPAGNE** et **Sébastien VIEILLE**.*

C'est le grand retour de l'«agenda social» au Ministère, formule célèbre chez les représentants syndicaux mais nettement moins courue chez les collègues. Qu'est-ce qu'un agenda social ? C'est un gros calendrier de réunions thématiques (ou par corps) pour échanger sur les questions de ressources humaines, dont les questions salariales, avec le Ministère. À ne pas confondre avec le «Grenelle», qui est la même chose, mais qui ne porte pas le même nom.

Vous pouvez donc consulter le beau tableau qui résume tous les groupes de travail auxquels le SNALC, syndicat représentatif, va participer durant les prochains mois. Certains dossiers sont très attendus : les fameuses revalorisations catégorielles, la poursuite des négociations pour les AESH, l'arlésienne des directeurs d'école. D'autres sont déjà lancés depuis longtemps : égalité professionnelle femme/homme, réforme — hallucinante — des concours. D'autres laissent présager de grands moments : la «refondation de la relation entre parents et professeurs» ou encore l'animation des collectifs pédagogiques.

Le SNALC vous propose donc dans ce dossier un tour d'horizon des grands enjeux. Et, comme à notre habitude, nous rendrons publics nos comptes rendus sur notre site, dans la rubrique «rémunérations». En toute transparence. ■

CALENDRIER DE L'AGENDA SOCIAL
ET THÈMES DES GROUPES DE TRAVAIL

À PARTIR DE SEPTEMBRE

1 — POUR PLUS DE RECONNAISSANCE

1. REVALORISER

(en termes financiers, missions, évolution des conditions de travail…).

1.1. **Enjeux d'équipement informatique (GT 1)**.

1.2. **Revalorisation des rémunérations des enseignants et assimilés (GT 2)**.

1.3. **Directeurs d'écoles (GT 3)**.

1.4. **Personnels de direction** et questions d'évaluation **(GT 4)**.

1.5. **Corps d'inspection (GT 5)**.

1.6. **AESH** & amélioration des conditions d'emploi **(GT 6)**.

1.7. **Filière administrative (GT 7)** : métiers en EPLE, missions, formation, requalification, perspectives de revalorisation indemnitaire.

1.8. **Filière santé médecins / infirmiers (GT 8)** : revalorisation indemnitaire, formation, cartographie des emplois (médecins).

1.9. **Filière sociale** et missions **(GT 8 bis)**.

1.10. **Filière ITRF :** régime indemnitaire **(GT 8 ter)**.

1.11. **Conseillers formation continue** & conditions d'exercice du métier **(GT 9)**.

1.12. **Développement de la qualité de vie au travail (GT 10)**. Développement de l'action sociale (offre de logement, de loisirs, garde d'enfants, protection sociale complémentaire) / Télétravail / Santé et sécurité au travail.

2 — POUR PLUS D'OUVERTURE (Fluidité, mobilité …)

2.1. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- FACILITER LES MOBILITÉS ENTRANTES ET SORTANTES

- METTRE AU CENTRE L'ÉCOUTE ET LA PROXIMITÉ

2.1.1. **Travail sur les parcours professionnels et la gestion de proximité (GT 11)** pour tous les personnels même si certains travaux cibleront davantage les enseignants : repositionnement des rendez-vous de carrière pour leur donner plus de sens en terme RH / volet accompagnement individuel PPCR / modalités d'accès à la hors classe et classe exceptionnelle / mobilités sortantes et entrantes / développement de la RH de proximité.

2.1.2. **Égalité professionnelle femme/homme (GT 12)**.

2.2. DÉVELOPPER LA FORMATION ET EN PARTICULIER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

2.2.1. **Finalisation de la réforme des concours (GT 13)** : contrats alternants MEEF / formation initiale statutaire des professeurs stagiaires / reclassement et indemnités des professeurs stagiaires / continuum de formation des professeurs T1 à T3.

2.2.2. **Formation continue (GT 14)** : schéma directeur de la formation continue / optimiser l'offre de formation en prenant davantage en compte les demandes des agents.

3 — POUR PLUS DE COOPERATION

3.1. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ENCADREMENT

- REFONDER LA GOUVERNANCE DES ÉCOLES / ÉTABLISSEMENTS

3.1.1. **Travail sur l'encadrement (GT 15)** : corps d'inspection, personnels de direction, personnels administratifs, conseiller technique de service social.
Séminaire de l'encadrement début novembre : culture et pratiques managériales ; conditions d'exercice / gouvernance ; attractivité / recrutement ; mobilité entre les corps / externe ; formation.

3.1.2. **Refondation de la relation entre parents et professeurs (GT 16)**.

3.2. CENTRER L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE /ETAB AUTOUR DE COLLECTIFS PÉDAGOGIQUES (GT 17).

4 — RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique

Méthodes de dialogue social innovantes, diversifiées, interactives (appel à des experts, auteurs de rapports, groupes témoin : SGA/DRHA/DASEN/ Inspecteurs …).

Bilan et adaptation des lignes directrices de gestion (LDG) mobilités.

Mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) carrières.

Mise en place de la nouvelle cartographie des Commissions administratives paritaires (CAP) et des Comités sociaux d'administration (CSA, ex-CT + CHSCT).

… ET POUR LA SUITE

- Mi-octobre 2020 : 1er bilan avec le Ministre et lancement du **GRENELLE DE L'ÉDUCATION**.
- 4 et 5 novembre : **États généraux du numérique**.
- 1er décembre : conférence scientifique sur le **« métier de professeur au 21ème siècle »**.
- Février 2021 : nouveau bilan avec le Ministre pour l'élaboration d'une programmation pluriannuelle.

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (GT 1) ET REVALORISATION (GT 2) : **COMBIEN, ET POUR QUI ?**

Malgré des manœuvres dilatoires évidentes de notre Ministère, qui, après avoir demandé la mise en place d'un observatoire des rémunérations, a consacré une bonne partie des réunions de négociation salariale à des généralités sur le métier d'enseignant, la situation est claire.

Faisons un rapide état des lieux :

- Les enseignants s'équipent sur leurs deniers personnels, ce qui s'est révélé problématique en période de télétravail.
- Les enseignants sont moins rémunérés que la moyenne des pays de l'OCDE, et perçoivent un traitement de 1000 € de moins par mois en moyenne que leurs homologues des autres fonctions publiques d'État, en raison d'un régime indemnitaire quasi inexistant.
- Le gel du point d'indice et l'augmentation de la pension civile entraînent dans les faits, chaque année, une baisse des salaires.
- Les conditions de travail et les rémunérations entraînent une désaffection massive des étudiants pour le métier et un mal-être profond dans la profession.

Au moment où les négociations salariales doivent reprendre, les dernières annonces du ministère ne laissent pas d'inquiéter : le budget de 500 millions d'euros promis pour la première année de revalorisation – sans aucune information sur le budget des années suivantes et la durée totale du plan – a déjà été amputé de 100 millions, alors même que la somme de départ ne permettait que d'augmenter de quelques dizaines d'euros mensuels les premiers échelons sans même compenser une année d'inflation.

Le SNALC a émis et communiqué des propositions précises il y a près d'un an :

- Mise en place d'un régime indemnitaire de 30% de la rémunération totale, afin d'accéder au même niveau de rémunération que les autres fonctionnaires de catégorie A. On notera que la bonification indiciaire que le ministère a su attribuer aux cadres administratifs cet été est également une solution pour atteindre cet objectif.
- Large ouverture des grades supérieurs et ajouts d'échelons supplémentaires.
- Enfin, dégel du point d'indice pour maintenir le niveau des salaires.

Le SNALC continuera à porter ces propositions, seules à même à ses yeux de résoudre le problème majeur des rémunérations des enseignants français. ■

GT 3 : DIRECTION D'ÉCOLE
POINT D'ÉTAPE À L'ISSUE DE DEUX GROUPES DE TRAVAIL

À la date de parution de cet article, les réunions sur la direction d'école se poursuivent au Ministère. Si rien de bien concret n'est sorti des premières réunions, le SNALC a émis certaines craintes quant à la mise en oeuvre de certaines propositions à première vue intéressantes.

LES DÉCHARGES

L'augmentation des décharges de droit est en discussion. Des décharges complémentaires ponctuelles attribuées selon des critères à définir, devraient voir le jour. Il est inadmissible que certains directeurs de petites écoles ne puissent pas bénéficier des jours qui leur sont dus. Le SNALC demande une décharge hebdomadaire pour toutes les directions de 1 à 3 classes et 10 jours supplémentaires de droit au choix de tous les directeurs.

L'AUTONOMIE DES 108 HEURES

Autonomie ? oui ! Mais quelles responsabilités et quelles limites ? Chaque enseignant doit rester maître du choix de ses 18 heures de formation, de l'organisation de ses réunions avec les parents ou des APC. Mais quelle autonomie restera-t-il donc au directeur à l'exception du choix des dates des 48 heures de réunions ? Et si demain les APC disparaissent ? Le SNALC imagine déjà la pression des IEN sur les directeurs qui disposeraient de ces 36 heures comme bon leur semble…

LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DES IEN

A la date d'écriture de cet article, les annonces peu rassurantes du Ministère font craindre au SNALC qu'une augmentation des décharges généreusement octroyée ait pour contrepartie un élargissement des missions des directeurs qui récupéreraient quelques missions des IEN. En l'absence d'un autre texte officiel, le référentiel métier est absolument à préciser. Nous souhaitons de la même manière un recadrage des missions de l'IEN. Ce dernier ne doit plus interférer dans les décisions de l'école et du directeur.

LA CHARTE FONCTIONNELLE DE CONFIANCE

La simple évocation d'une charte pour la gestion du personnel est une hérésie. Outre le fait que la confiance ne devrait pas avoir à se décréter entre enseignants et IEN, le SNALC ne peut cautionner que nous ayons à signer un code de bonne conduite comme celui que nous instaurons dans nos classes en début d'année ! A suivre… ■

GT6 : **POUR LES AESH, L'ESSENTIEL RESTE À FAIRE !**

Le 27 février 2020, lors du lancement du Comité consultatif AESH, instance adossée au Comité Technique Ministériel, le ministère nous avait annoncé un agenda social. Le SNALC ne pouvait que se féliciter d'une volonté politique d'améliorer les conditions de travail, de rémunération et de formation des AESH. Il était temps ! D'autant plus que la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des AESH à la rentrée 2019 s'était révélée minimaliste, voire parfois totalement fantaisiste, dans de très nombreuses académies.

Deux rencontres ont permis d'aboutir début juin à la diffusion d'un guide national des AESH. Le SNALC maintiendra sa vigilance pour qu'aucun employeur ne déroge aux règles édictées dans ce guide afin que les droits et garanties des AESH soient enfin et partout respectés.

Deux autres réunions se sont conclues par la définition des missions (arrêté du 29 juillet 2020) et la détermination du montant de l'indemnité des AESH référents.

Si ces dernières négociations nous avaient laissé un goût d'inachevé, une indemnité dérisoire (600 euros bruts par an) pour des missions trop nombreuses et très ambitieuses, le pire était à venir.

En effet, une réunion sur le temps de travail et les rémunérations a eu lieu le 9 juin, mais pour RIEN, faute d'arbitrages budgétaires gouvernementaux en faveur d'une hausse des salaires des AESH. Le SNALC a quitté la réunion très en colère, après l'avoir fait savoir à ses interlocuteurs de la Direction Générale des Ressources Humaines. Le second groupe de travail programmé le 2 juillet n'a pas eu lieu. Les réunions devraient reprendre prochainement : le SNALC n'attend que ça et avec des sous sur la table cette fois !

Monsieur le Ministre, arrêtez le flux des démissions et la maltraitance des AESH ! Le SNALC continuera à se battre pour que ce Comité consultatif AESH parvienne à une

©iStock - Bamiroudic

véritable déprécarisation des AESH, notamment à travers une hausse significative des quotités travaillées et des salaires, ainsi qu'une remise en cause des PIAL. C'est la condition *sine qua non* pour réussir la priorité du quinquennat : une École pleinement inclusive. ■

LE BIEN-ÊTRE À L'AGENDA (GT10) : **UN FAUX RENDEZ-VOUS ?**

Prévu dans l'agenda social, le sujet du bien-être sera évoqué en GT10. L'intention est noble. Pour autant, est-ce réalisable ?

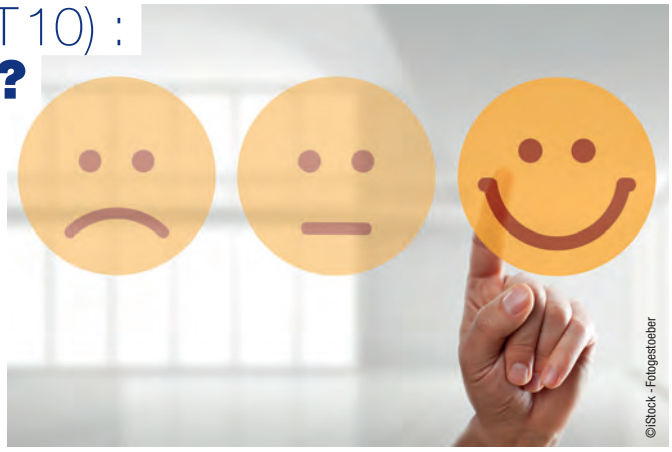
©iStock - Fotogestoeber

Le bien-être au travail constitue un idéal mais qu'englobe-t-il ? Pour le SNALC, il est conditionné par deux notions essentielles : sérénité et dignité.

Se sentir bien, c'est se sentir reconnu dans sa profession. Une reconnaissance économique et sociale qui fait cruellement défaut, ce que nous condamnons depuis des années. Baisse du pouvoir d'achat, baisse du nombre de candidats aux concours. Le métier ne fait plus rêver.

Se sentir bien, c'est aussi se sentir humainement considéré. Là aussi on peut parler d'une absence de considération avec une hiérarchie et un système qui broient parfois ses employés. La façon dont les RH fonctionnent la plupart du temps est inadaptée.

Car nous ne sommes par une entreprise vouée à faire du chiffre. Ou un bien de consommation. Elèves et parents ne sont pas nos clients. Et nous ne sommes pas des serveurs.

Comment se sentir humainement respecté dans un système où, par exemple, il n'y a aucune véritable médecine du travail ?

Où l'Institution ne protège pas suffisamment ses personnels face aux risques psychosociaux, comme en attestent les nombreux burn out et suicides que l'on retrouve dans les médias, non sans occulter ceux du quotidien ?

Où les collègues se sentent infantilisés, déconsidérés, avec une perte évidente de confiance en eux.

Donc oui, on aura beau faire des GT, tenir des déclarations, promettre des sommes (et les réduire ensuite), il est évident que pour l'instant l'Éducation nationale occupe une place de choix dans le monde des professions où le mal-être règne.

Pensez bien, qu'autrement, le SNALC n'aurait pas eu à mettre en place les outils qu'il a créés (à commencer par Mobi-SNALC).

Ces propos n'ont pas vocation à être pessimistes ou à justifier une quelconque absence à ce GT dédié au bien-être. Bien au contraire, le SNALC sera naturellement présent pour faire entendre votre voix. Simplement, nous ne sommes pas dupes. ■

GT 11 CARRIÈRES : VASTE PROGRAMME, MAIS POUR QUEL PROJET ?

Le Ministère annonce vouloir développer une gestion qualitative des ressources humaines. Il met en avant des travaux avec les organisations syndicales sur les rendez-vous de carrière, l'accompagnement individuel dans le cadre du PPCR, les promotions et les mobilités entrantes et sortantes, c'est-à-dire surtout les mutations et les détachements. En fait, sur tous les points désignés par le SNALC depuis bien longtemps comme n'étant pas satisfaisants.

Dans tous ces domaines, nous pensons que le suivi offert par des représentants syndicaux élus par des collègues et reconnus par notre administration est essentiel. Le SNALC a été très critique avec le PPCR dès son origine, mais notre administration reconnaît au fur et à mesure la justesse de notre diagnostic. Cependant, nous divergeons toujours sur les solutions proposées. Les premières discussions sur les modalités des promotions ne nous satisfont pas. Les critères choisis sont trop complexes et mélangent des objectifs contradictoires (valeur professionnelle toujours pas définie, type d'enseignement, ancienneté, âge, …) avec l'idée de n'oublier personne alors que les promotions sont limitées. La volonté de substituer aux conseils donnés par les syndicats comme le SNALC, des services de ressources humaines dits de proximité ne convainc pas, faute de moyens et de compétences. Notre Ministère s'obstine ainsi à cacher derrière des formules pompeuses des réalités vécues toujours plus difficilement par les personnels de l'Éducation nationale.

L'exemple de la limitation des recours contre les décisions est parlant. Notre administration garantit la possibilité de faire des recours, mais contre des décisions qu'elle juge défavorables. Or, un refus de promotion ne serait pas jugé défavorable. Le problème n'existant pas est donc réglé ! Les propositions du SNALC vont dans le sens d'une remise à plat de la gestion des personnels alors que nous avançons dans un cadre toujours plus contraint. ■

ENSEIGNANT DU 21ÈME SIÈCLE : IL Y A DANGER

Profitant du chantier sur la revalorisation, le Ministère lance une refonte de notre métier pour faire de nous des enseignants du 21ème siècle. Et, alors que pour les professeurs chevronnés la revalorisation se fait attendre, des sujets sont mis sur la table, menaçant de changer profondément notre profession.

GT16 : CO-ÉDUCATION

La volonté de faire une place aux parents n'est pas récente. Les fédérations poussent en ce sens, réclamant de la co-éducation. Le Ministère semble les avoir entendues. Il considère que, grâce au numérique et à l'évolution du rôle des professeurs principaux, ce but est désormais atteignable. Le confinement a confirmé, selon lui, que la relation parents/enseignants peut devenir un levier de la progression des élèves. Le SNALC n'a rien contre les parents. Lorsqu'ils se font le relais des enseignants et suivent leur enfant, ils sont un apport positif.

Ils sont déjà en contact avec les enseignants et les plus investis participent aux instances des établissements, du primaire comme du secondaire. Le SNALC ne voit pas dans quelle mesure une plus grande place est possible ou souhaitable et craint de comprendre ce que l'on entend par co-éducation. Aussi, nous serons vigilants sur ce chantier.

GT17 : COLLECTIFS PÉDAGOGIQUES (DE L'ANGOISSE)

L'autre sujet qui point à l'horizon est encore plus inquiétant. Il s'agit de valoriser les collectifs pédagogiques et les enseignants qui s'inscrivent dans cette dynamique. On retrouve ici l'idée, prégnante dans la réforme du collège, de faire en sorte que le « prof ne prépare plus ses cours, seul, dans sa chambrette ». Et là, l'on voit venir un cortège de mauvaises nouvelles : interdisciplinarité non choisie, co-enseignement non consenti et surtout réunions.

Pour le SNALC, les enseignants sont des professionnels. Ils savent travailler ensemble lorsque cela est pertinent. Avec les adaptations aux réformes qui succèdent aux réformes, l'hétérogénéité croissante dans les classes, ils ont autre chose à faire que se réunir pour se réunir.

Le SNALC n'acceptera aucune évolution qui nuirait à notre métier et se battra pour une revalorisation sans condition. Car nous y avons droit. ■

GT9 : **ON A RETROUVÉ LES CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE**

©iStock - Czanner

Il aura fallu du temps, mais la situation des conseillers en formation continue va enfin être étudiée. Ces collègues, appartenant à différents corps enseignants, travaillent dans les GRETA et assurent de nombreuses missions au sein de ces derniers. Ils sont plus de 1 300 et ont été depuis très longtemps les oubliés du ministère.

Heureusement, depuis 2018, une intersyndicale à laquelle participe activement le SNALC a su rappeler, en lien étroit avec l'association des CFC (l'ANACFOC), que ces collègues existent, qu'ils sont les pivots d'une offre publique de qualité en termes de formation continue, et ce d'autant plus depuis que l'apprentissage a le vent en poupe. En effet, les CFC prennent part au pilotage opérationnel des GRETA sur le terrain et à l'échelon académique en lien avec les orientations nationales et régionales, assurent le développement des GRETA sur l'ensemble des territoires (139 GRETA, 4 750 sites de formation). Ils sont les pivots de l'organisation, spécialistes de l'ingénierie de formation, manageurs d'équipes, interfaces avec le marché qu'ils prospectent, développeurs de l'apprentissage, et bien d'autres choses encore…

C'est pourquoi le SNALC portera avec force les revendications communes exprimées depuis l'an dernier :

- La revalorisation de 30 % de l'indemnité,
- La majoration de 40 points NBI,
- L'intégration de l'accès à la classe exceptionnelle comme catégorie cible pour les CFC,
- La réactualisation et l'élargissement du référentiel CFC au regard des évolutions de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et des lieux d'exercice : GRETA/DAFCO-DAFPIC/GIP FCIP… ■

GT12 : **L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME, UN DOSSIER BIEN MENÉ**

©iStock - Fokuslert

Alors que dans beaucoup de groupes de travail, il s'agit de démarrer, pour le GT12, il est plutôt question de conclure. En effet, le dossier de l'égalité professionnelle femme/homme est discuté entre le Ministère et les syndicats représentatifs depuis 2017. Le SNALC y est depuis le début porteur d'analyse et de proposition. Force est de constater que notre maison est capable d'un réel dialogue social quand elle s'en donne les moyens (et qu'elle en a la volonté).

Tout ce travail collectif va enfin déboucher, avec la publication du plan d'action national extrêmement fourni, organisé autour de cinq axes :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles ;
- supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le SNALC a demandé qu'un protocole d'accord puisse être signé par les organisations représentatives. Il est particulièrement vigilant depuis le début sur le traitement de certains dossiers comme celui de la classe exceptionnelle et de ses fameuses « fonctions ». Il a également signalé son intérêt pour que des représentants syndicaux puissent suivre les formations sur le sujet, jusqu'à présent réservées aux cadres du Ministère. ■

GT7 & 8 : **FILIÈRES ADMINISTRATIVES, SANTÉ, SOCIALE, ITRF**

Les groupes de travail concernant les personnels BIATSS examineront les missions, la formation, la requalification et les perspectives de revalorisation du régime indemnitaire.

Les travaux avaient déjà été entamés au cours de l'année précédente et nous en avons déjà rendu compte dans le précédent numéro de la revue du SNALC, la Quinzaine universitaire n°1444.

L'équipe BIATSS du SNALC participera activement à tous les groupes de travail et publiera régulièrement des comptes rendus sur le site national, dans la rubrique Rémunérations. ■

PIAL : PATHÉTIQUE, INOUÏ, ABRACADABRANTESQUE, LAMENTABLE

*Par **Jessica BOYER**, vice-présidente SNALC Montpellier et **Danielle ARNAUD**, secrétaire nationale chargée des contractuels*

Le SNALC s'est toujours fait l'écho des conséquences dramatiques que généreraient les PIAL en termes de qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de conditions de travail des AESH. En effet, en privilégiant l'aide mutualisée et en rationalisant la gestion des AESH, cette forme d'organisation entraînera inéluctablement des effets pervers. Certaines pratiques et remontées de terrain dépassent d'ailleurs largement les limites et dérives anticipées par le SNALC.

Ainsi, dans l'académie de Montpellier, deux AESH affectés en PIAL à la rentrée, l'un avec un service hebdomadaire de 36 heures et l'autre de 24 heures, doivent respectivement accompagner 22 et 16 élèves en situation de handicap, soit en moyenne 1 heure et 30 minutes d'accompagnement par élève. Difficile de mieux illustrer le saupoudrage de l'accompagnement.

Par ailleurs, leurs emplois du temps sont totalement ubuesques, et pour cause ; ils n'ont pas été réalisés par la coordonnatrice du PIAL, qui touche pourtant une IMP pour remplir (entre autres) cette mission, mais par une AESH référente ! Cette dernière ne touche aucune prime, et fait le travail ingrat à sa place. Et ce n'est pas le seul endroit où les choses se passent ainsi.

Alertée par la section académique du SNALC, l'administration a mandaté un conseiller pédagogique pour tenter d'améliorer l'allocation des moyens et les emplois du temps dans ce PIAL.

Elle minimise ces dysfonctionnements ou aberrations en les associant aux arrêts maladie de plusieurs AESH au sein de ce PIAL. Mais qui est la poule et qui est l'œuf dans cette histoire ? Qui pourrait tenir dans de telles conditions de travail ? Même sans boule de cristal, il ne paraît pas fantaisiste de prédire que de nombreux autres congés maladie devraient suivre.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, comment pouvez-vous encore défendre les PIAL et maintenir leur généralisation pour la rentrée 2021 ?

Si au moins ils avaient permis d'augmenter les quotités travaillées, et donc les salaires de misère des collègues… mais là n'est pas la priorité de l'administration ; voyez-vous, les quotités plus élevées diminueraient la flexibilité dans l'affectation des AESH… ■

GUIDE SNALC DE L'AESH

À télécharger librement sur snalc.fr/national/article/5019/

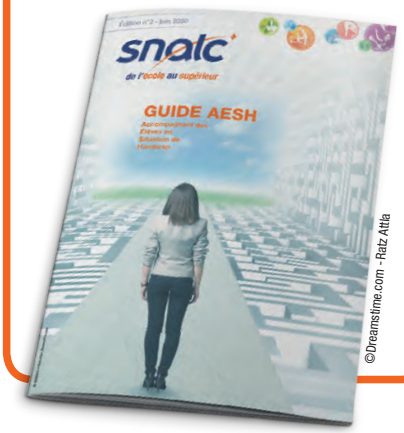

NE L'OUBLIEZ PAS !

31 Oct. 2020

31 octobre : date limite de prise en compte du PACS et du mariage pour les mouvements INTER et INTRA (mesure exceptionnelle à confirmer lors du CTM du 21 octobre).

13 Oct. au 12 Nov. 2020

du 13 oct. au 12 nov. 2020 17h : inscription aux CONCOURS session 2021 des personnels enseignants, CPE, Psy-EN et exam. prof. d'avancement de grade des SAENES.
Du 20 oct. au 19 nov. 2020 : exam. prof. d'attaché principal - Cf. Bulletin officiel n°38 du 8 octobre 2020.

16 Fév. au 16 Mars 2021

du 16 fév. au 16 mars 2021 : inscription aux concours et examens professionnels des personnels administratifs ; santé ; social ; CAPES affectation Guyane ; concours PE Mayotte.

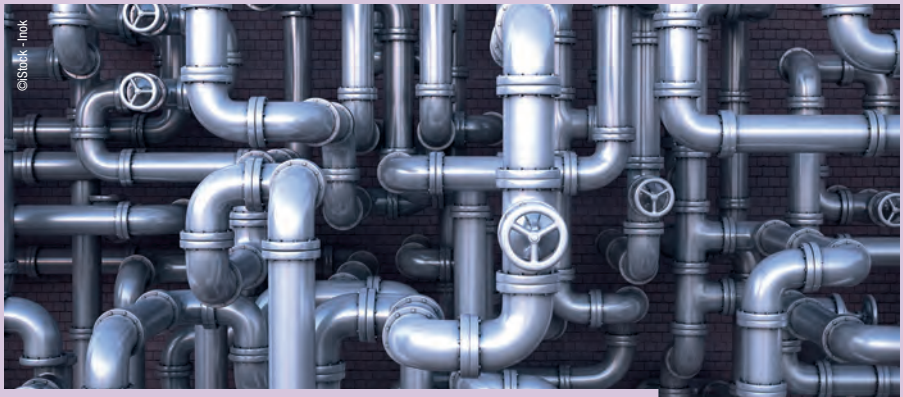

PPCR : L'USINE À GAZ TOURNE TOUJOURS

*Les articles de cette page sont rédigés par **Philippe TRÉPAGNE**, secrétaire national chargé de la gestion des personnels*

Sur les avis émis à l'issue des rendez-vous de carrière reposent l'avancement d'échelon accéléré en classe normale ainsi que l'accès au grade hors classe. Les quotas imposés par discipline, sexe, type d'établissement ainsi que l'attention portée à l'ancienneté rendent ingérable le système et relativisent fortement le contenu même du rendez-vous de carrière. D'ailleurs, l'administration peut s'en affranchir quand elle le veut puisqu'il lui faut émettre des avis quand bien même les rendez-vous n'ont pas eu lieu.

Pour les avancements accélérés (réduits à deux échelons) en classe normale, la promotion a lieu dans l'année qui suit pour 30 % des promouvables. Le délai ne peut être plus réduit, c'est un point positif. En revanche, le délai entre le rendez-vous de carrière et l'avancement hors classe peut être long. Si la situation des intéressés est vue l'année suivante, le refus est systématique la première année en application du barème. Les rendez-vous ayant eu lieu lors de l'année scolaire 2017-2018 seront promus statistiquement en majorité à partir de 2021. Ceux de 2017-18 et 2018-19 à partir de 2022 et 2023. Ce décalage rend incompréhensible pour beaucoup le rendez-vous de carrière lui-même. En termes de ressources humaines si chères au ministère, cela n'a pas de sens. ■

L'INCOHÉRENCE DES AVIS POUR LES PROMOTIONS AU GRADE HORS CLASSE

Pour l'avancement au grade hors classe cohabitent toujours les collègues ayant subi les rendez-vous de carrière et ceux ayant eu une appréciation avant leur mise en place. Notre Ministère a eu l'idée de mettre un peu plus de complexité encore en modifiant les quotités des avis.

Ainsi, pour les rendez-vous 2018-2019 avec un avis émis à la rentrée 2019, le pourcentage d'avis excellent est passé de 10 % à 30 %, ce qui n'est pas un mal en soi. Sachant qu'une différence entre deux avis est de 20 points, cela correspond majoritairement à deux années d'ancienneté d'où des collègues qui seront à terme dégradés dans le classement, en raison de l'année de leur RDVC.

L'avis satisfaisant par voie de conséquence se traduit par un avancement à l'ancienneté. La révision des avis dès lors que les règles évoluent et que le rendez-vous de carrière n'est émis qu'à un moment donné serait logique, mais le Ministère le refuse, par peur de toucher à l'avis dit « pérenne » et donc à tout un édifice qui ne repose sur aucun fondement solide.

L'invalidation des tableaux d'avancement une ou plusieurs années après reste la crainte majeure. L'annulation des classes exceptionnelles des professeurs agrégés 2017 et 2018 rappelle cette réalité. ■

LA CLASSE EXCEPTIONNELLE : EXCEPTIONNELLE À PLUS D'UN TITRE

Voilà un grade censé régler une partie des problèmes salariaux de l'Éducation nationale grâce à une grille de salaire alléchante.

En réalité ? Nous avons deux viviers avec des fonctions éligibles qui ont changé, qui changent et qui changeront encore. Par exemple pour l'enseignement en STS, un temps c'est oui, ensuite c'est non, mais oui pour ceux qui avaient candidaté quand c'était possible…

La répartition des promotions avec **au moins** 80 % du contingent pour le vivier 1 fait que ce vivier 1 est rarement utilisé en totalité alors qu'au vivier 2 patientent de nombreux candidats. Exception notable pour les professeurs agrégés cette année et dans quelques académies principalement pour les professeurs d'EPS. Ce grade est particulier puisque limité à 10 % du total des personnels du corps dès 2023. En 2020, l'objectif était d'atteindre 8.53 % du corps ; restent donc 3 années pour parvenir à 10 %. Ensuite, seuls les départs en retraite, démissions, décès, changements de corps permettront des promotions.

Ce qu'il faut savoir pour la campagne d'avancement au grade classe exceptionnelle 2021 :

- **Pour le vivier 1**, il n'y aura plus de candidature, mais chacun devra prouver qu'il répond bien aux critères définis annuellement, le tout pour une durée totale de 8 ans. **D'où l'intérêt d'être suivi par le SNALC tout au long de la campagne de promotion.**
- **Les promouvables au vivier 2** de l'année scolaire écoulée ne le seront pas tous en 2021. En effet, l'échelon terminal des certifiés, PLP, PE, PEPS, CPE, Psy-EN sera dans le grade hors classe l'échelon 7 créé au 1er janvier 2021. Y accéderont les professeurs à l'échelon 6 au 1er janvier 2021 depuis au moins 3 ans.

Quel est l'indice du 7e échelon hors classe ? 821 soit 56 euros de plus en salaire net que le 6e échelon. La création du 7e échelon avait été reportée par souci d'économie. Cela réjouira à coup sûr ceux qui vont encore attendre quelques années. ■

CARTE SCOLAIRE 2020 : LE CASSE-TÊTE DE L'ABSURDE

*Par **Sylvie MORANTE CAZAUX**, SNALC premier degré*

L'année dernière, le Président de la République déclarait qu'aucune école ne fermerait sans l'accord du maire, dans les communes de moins de 5000 habitants.

Au début du confinement, notre Ministre surenchérissait en proclamant qu'il n'y aurait à la rentrée « aucune **fermeture de classe** en milieu rural sans l'accord du maire ».

Le 7 avril 2020, dans l'optique de tenir ses promesses, le Ministre annonçait une dotation supplémentaire de 1248 postes. Outre le fait qu'environ la moitié de ces postes **ne sont pas pérennes**, cette mesure a apporté son lot d'inégalités, voire d'injustices : tout fraîchement élus ou encore en campagne pour le second tour des élections, les élus de communes rurales n'allaient certainement pas avaliser une fermeture de classe dans leur village.

©iStock - anyaberkut

Ainsi, dans un département, 30 fermetures de postes prévues ont été neutralisées par cette disposition : certaines écoles, malgré la fermeture d'une classe, se seraient retrouvées avec des effectifs moyens de 22 élèves. C'est dire à quel point les effectifs sont bas aujourd'hui dans ces écoles alors que des classes qui auraient dû ouvrir au regard de leurs effectifs trop élevés sont restées fermées, laissant enseignants et élèves face à une situation des plus inéquitables. Ici, les élèves sont à 30 par classe alors que quelques villages plus loin, ils sont 18 seulement !

Le veto des maires a, par endroits, réduit l'administration et les organisations syndicales à un véritable casse-tête de l'absurde, obligeant à choisir entre l'ouverture de classes pour soulager des écoles surchargées ou l'amputation des moyens de remplacement du département. En cette période d'épidémie, ce sont les postes de remplaçants qui ont été sauvés.

Pour le SNALC, on assiste ici aux dérives d'une mesure pour laquelle il n'y a pas eu de concertation mais qui a fait son effet dans les médias au début du confinement. Au final, en laissant la main aux élus et à leurs intentions politiques en pleine campagne électorale, le Ministre a quelque peu mis à mal l'équité territoriale qu'il est censé garantir. ■

©iStock - Fizkes

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE, BELLE ARNAQUE ?

*Par **Maxime REPPERT**, secrétaire national chargé des conditions de travail et du climat scolaire*

De nombreux collègues l'attendaient. La rupture conventionnelle, qui existe dans le privé, a été introduite dans l'Éducation nationale par l'article 72 de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 et le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019.

Remplaçant l'indemnité de départ volontaire, IDV (dont l'accès était conditionné par la création ou la reprise d'une entreprise), la rupture conventionnelle suscitait beaucoup d'espoir pour tous les collègues souhaitant partir de l'Éducation nationale, en pouvant bénéficier de plus de droits qu'avant et d'une indemnité.

Dès janvier 2020, nombreux sont les collègues qui ont fait la démarche auprès de leur rectorat. Très vite, il y eut une situation de blocage. Les rectorats ont stoppé les demandes, arguant qu'ils ne disposaient pas de la circulaire d'application. Puis, deux mois plus tard, il y eut le Covid.

Il fallut attendre juillet, soit 7 mois après, pour que ladite circulaire apparaisse ; de facto, ce retard a anéanti les espoirs de collègues souhaitant arrêter avant la rentrée 2020. Certains se sont résolus à démissionner.

Enfin, jusqu'à ce jour, et à notre connaissance, presque toutes les demandes ont été refusées. Voici le type (aberrant) de réponse envoyée :

« Il ressort de cet examen que le dispositif de rupture conventionnelle n'est pas adapté à votre situation pour les motifs suivants :

- *Votre demande ne s'inscrit pas dans une démarche d'évolution professionnelle,*
- *les difficultés relationnelles auxquelles vous êtes confrontés dans l'exercice de vos fonctions ont vocation à être surmontées dans le cadre d'une action de médiation qui sera mise en place par le corps d'inspection en lien avec la direction de l'établissement.*

Par conséquent, je vous informe que je ne donnerai pas une suite favorable à votre demande de rupture conventionnelle ».

Aujourd'hui, le SNALC s'interroge sur ce dispositif qui ressemble plus à un pétard mouillé qu'autre chose.

Pire, le fait que les choses traînent et qu'à ce jour aucun professeur n'ait pu aboutir à une rupture concluante nous pousse à nous poser ces questions :

- N'y-a-t-il donc pas de moyens financiers prévus pour ce dispositif ?
- Sachant que la rupture conventionnelle peut être proposée par l'employé ou l'employeur (idem pour le refus), n'est-ce pas là un moyen de se débarrasser de certains collègues plutôt que de permettre aux volontaires de partir ?
- Pourquoi l'Éducation nationale accepterait-elle une rupture conventionnelle pour quelqu'un qui est décidé à partir alors que cela lui coûte bien moins cher de le pousser à la démission ?

Si nous avions bien accueilli la nouvelle lors de sa création, force est de constater que la rupture conventionnelle, relève actuellement plus du mythe que de la réalité. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À L'ÉCOLE, **ZÉRO NUANCE DE ROUGE**

Le SNALC a encore une fois pu constater que l'école de la République est la grande absente de la gestion de la crise sanitaire.

En effet, pas un mot sur nos écoles et établissements n'a été prononcé hier, alors même que l'aggravation de la situation entraîne des mesures drastiques dans le reste de la société.

Les personnels de l'Éducation nationale, comme ceux du supérieur, ne peuvent que constater les incohérences. Alors qu'à Marseille, on ferme les restaurants, des cantines continueront d'accueillir des centaines, voire plus d'un millier d'élèves sans possibilité de respecter la distance physique. Les cinémas et théâtres ne peuvent rester ouverts qu'en faisant respecter un protocole très strict alors qu'on entasse 35 élèves, un enseignant et un AESH dans une salle mal ventilée dans le bâtiment d'à-côté.

Le **SNALC** a depuis le début privilégié la santé et la sécurité des personnels, mais aussi des élèves et de leur famille. Il est en ce moment même en attente d'une réponse sur la poursuite effective des cours d'EPS alors que l'on va fermer les gymnases dans de nombreuses villes. Mais aujourd'hui, pour nous, la com' sur la « rentrée normale », ça suffit ! Jusqu'où va-t-on aller dans le déni juste pour que notre ministre n'ait pas à se dédire ?

Le SNALC demande donc la mise en œuvre immédiate du plan de continuité pédagogique dans tous les départements rouges, quelle que soit leur nuance, comme prévu par le ministère lui-même cet été. Il convient dès à présent de n'accueillir que des demi-classes afin de limiter le brassage et de permettre la distanciation physique dans les salles et les autres espaces. Le **SNALC** rappelle que les autres élèves doivent alors être accueillis dans d'autres lieux que le ministère a eu le temps de répertorier depuis juillet avec l'aide des collectivités locales, avec des personnels que le ministère a eu le temps de trouver depuis juillet avec l'aide des collectivités locales, en leur

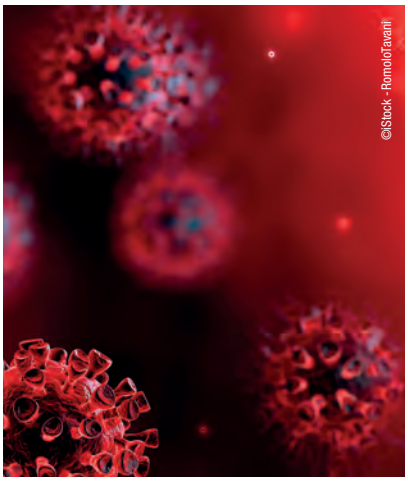

fournissant du matériel que le ministère a eu le temps de se procurer depuis juillet avec l'aide des collectivités locales. ■

*Par **Jean-Rémi Girard**, président du SNALC*
Paris, le 24 septembre 2020

RENTRÉE EPS **« 28 JOURS PLUS TARD… »**

*Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national à l'EPS*

L'EPS est la seule discipline scolaire où le non-port du masque est autorisé, pour permettre l'activité physique, à condition de maintenir une distanciation physique de deux mètres, ou non « si la nature de la pratique ne le permet pas » ! Nous avons dénoncé cette contradiction[1] dans les textes encadrant la reprise scolaire en EPS et les risques potentiels qu'elle sous-tendait. Qu'en est-il « 28 jours plus tard » ?

Tout d'abord nous observons une EPS anormalement disparate selon les interprétations que chacun se fait de ces consignes ambiguës auxquelles se surajoutent des croyances personnelles, nourries par des controverses scientifiques incessantes, concernant l'évolution du virus, la contagiosité des élèves, le port du masque… L'enseignement de l'EPS est ainsi redevenu quasi normal pour certains alors que pour d'autre il demeure un véritable casse-tête[2]. Malgré des efforts pédagogiques incessants, les rapprochements physiques sont nombreux et difficilement contrôlables. Par ailleurs, les contacts avec des objets partagés, parfaitement

autorisés sans masque, anéantissent certaines précautions. L'EPS serait-elle un vecteur potentiel de contamination ? La question mérite d'être posée.

Nous avons reçu des témoignages de classes placées en septaine par des chefs d'établissement pointant l'EPS comme une source probable de propagation. Par ailleurs, de nombreux enseignants d'EPS ont déclaré avoir été infectés pendant leurs cours en raison du non-port du masque des élèves, de la forte dispersion du virus lors des activités et de l'inefficacité des masques basiques fournis, alors que seuls les modèles FFP2 sont vraiment protecteurs.

À l'heure où l'épidémie semble entamer un rebond, où dans les zones d'alerte renforcée et maximale les gymnases, les piscines se ferment au grand public tout en restant ouverts aux élèves, dont la contagiosité soit-disant faible après 10 ans n'est qu'une hypothèse et un parti pris politique[3], où les « clusters remontent en flèche dans les écoles[4] », on ne peut qu'inciter les collègues à la plus grande prudence. ■

(1) https://www.snalc.fr/national/article/5886/
(2) *« Coronavirus : le casse-tête des professeurs d'EPS »*, Alexandre Malesson, L'étudiant.
(3) *« Enfants « moins contagieux » à la Covid-19 : réalité scientifique ou décision politique ? »*, Marcus Dupont-Besnard, numerama.com.
(4) *«Coronavirus : les clusters remontent en flèche dans les écoles»*, Leïla Marchand, Les Echos.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : **PREMIERS PAS**

*Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS*

Le conseil d'administration a été élu dans les collèges et les lycées avant les congés de la Toussaint.

Il va donc se réunir pour la première fois ce trimestre pour désigner ses représentants à la commission permanente, au conseil de discipline, à la commission santé civisme.

Nous rappelons que pour cette première réunion et uniquement pour cette réunion, doivent être convoqués non seulement les titulaires mais aussi les suppléants car ce sont eux qui éliront les trois titulaires et les trois suppléants de la commission permanente, au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Ce sont eux également qui éliront les quatre titulaires et les quatre suppléants du conseil de discipline.

Rappelons également que les élus au conseil d'administration représentant les personnels administratifs, sociaux et de santé doivent élire un représentant à la commission permanente et un au conseil de discipline.

Si une majorité des membres du conseil le souhaite, le conseil peut aussi examiner une refonte du règlement intérieur du fonctionnement du conseil et/ou du règlement intérieur de l'établissement au cours duquel on met au point les heures d'entrée et de sortie, le tableau des punitions et des sanctions destinées aux élèves. Les prérogatives du conseil d'administration sont nombreuses et souvent mal connues donc mal exploitées par ses membres.

Cette première réunion du conseil d'administration peut aussi avoir pour tâche d'examiner la répartition de la subvention de fonctionnement, attribuée par le conseil départemental (collège) ou par le conseil régional (lycée) préparée par l'adjoint gestionnaire si du moins le montant de cette subvention a été communiqué par la collectivité territoriale. ■

©iStock - Monkeybusinessimages

GUIDE SNALC DE L'ÉLU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À télécharger librement sur
snalc.fr/national/article/414/

©iStock - Bulat Silvia

LIBERTÉ SYNDICALE, **LIBERTÉ FONDAMENTALE**

*Par **Nicole DUTHON**, présidente du SNALC de l'académie de Clermont-Ferrand et **Chantal VAUTRIN** déléguée auprès du rectorat*

La rentrée 2019 ne nous avait pas épargnés, avec ses suicides médiatisés, dont celui de Laurent Gatier, le 9 septembre 2019. A partir de cette date, la parole s'est libérée au Lycée de Chamalières. Un long combat a commencé pour les personnels qui ont dû ravaler leur peine, supporter des simulacres d'apaisement, subir le stress des «interrogatoires» du CHSCTA, des Inspecteurs Généraux et de la police, craindre les oreilles indiscrètes…

Sabine Dignat, trésorière du SNALC Auvergne, élue au CA, a soutenu ses collègues, a alerté, s'est opposée, sans craindre les représailles et derrière elle, nous avons fait de même, demandant audiences au rectorat, rendez-vous avec les IG, etc.

Grand soupir de soulagement quand les «maltraités» ont appris en juin que Mme Natale, proviseure était mutée et quelques autres «méchants» à sa suite.

Explosion le 27 juillet : annonce de la mutation dans l'intérêt du service de Mme Dignat. Accompagnée de deux commissaires paritaires et d'un membre de la cellule juridique, à l'audience du 20 août, elle ne s'est vu reprocher aucune faute ; le 27 août elle apprend son déplacement.

Nous avons alors pris les armes : préavis de grève, manifestation le 2 septembre devant le rectorat, en y dénonçant la «maltraitance rectorale» et une mutation-sanction, information des médias, même si le rectorat nous a dit avec mépris en audience ce jour-là : *«vous aimez bien faire le buzz»*.

Tel est pris qui croyait prendre : *«notre dossier est bétonné, inattaquable au TA»*, *«nous aurons toujours trois coups d'avance»*, citations du DRH le 20 août. L'avocat du SNALC a déposé un référé en liberté ; le 4 septembre, il a remporté la victoire au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand. La persévérance paye !

Jamais nous n'aurions cru que la lecture d'un arrêté de justice nous procurerait autant de plaisir.

Savourez : *«en prenant une telle décision, qui apparaît comme une sanction déguisée, les motifs de la décision, n'étant manifestement pas dépourvus de tout lien avec ses fonctions représentatives et son appartenance syndicale, le recteur a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale de l'intéressée.»* ■

L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE… VRAIMENT ?

*Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national chargé de la pédagogie*

Des remontées de terrains récentes ont alerté le SNALC sur deux «dérives» que nous ne saurions laisser passer. Le SNALC n'ira pas jusqu'à penser que «l'école de la confiance» procède d'une antiphrase orwellienne, mais nous tenons à vous mettre en garde.

Depuis qu'elles existent, le SNALC a pris les évaluations nationales pour ce qu'elles sont : un outil statistique bien plus qu'un moyen de remédier aux difficultés des élèves. Nous avons montré qu'en cette période où nous devons reprendre beaucoup d'éléments que la continuité pédagogique n'a pas permis d'aborder convenablement, ces évaluations constituent même une perte de temps.

Mais nous avons découvert en outre, que, dans la partie Français des évaluations de seconde, les dernières questions visent à obtenir des informations sur les pratiques des élèves et des enseignants durant la période de «continuité pédagogique». L'élève doit par exemple dire comment il recevait le travail qu'il devait faire, comment les enseignants le contactaient…

Le SNALC trouve cela choquant et rappelle que les collègues ont pallié les multiples carences de l'institution et de ses ressources en ligne.

Isolément, cet événement peut sembler anodin. La même semaine, des remontées de collègues nous informaient d'une autre pratique gênante. Dans des établissements où des élèves sont absents – ce qui arrive même hors période de pandémie, convenons-en – des chefs d'établissement demandent aux enseignants de porter une attention accrue au cahier de textes numérique en y faisant figurer non seulement les grands axes du cours et les devoirs mais aussi les traces écrites et les explications qui ont été données à l'oral.

On retrouve, peu ou prou, ce qui était attendu durant le confinement. Or, il n'est absolument pas question pour le SNALC de faire un enseignement mixte où les professeurs font leurs cours pour ensuite assurer du distanciel, de quelque manière que ce soit.

Au Ministère, le SNALC a eu l'occasion d'échanger, notamment avec la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire. Nous avons eu confirmation que, de facto, c'est un enseignement mixte qui n'a pas à être mis en place.

Face à de telles injonctions, n'hésitez pas à nous contacter. ■

RÉFORME DU LYCÉE : QUI VEUT LA PEAU DES LCA ?

*Par **Cécile DIENER-FROELICHER**, responsable nationale SNALC Lettres classiques*

Le temps des déclarations d'amour du ministre est bien loin. La mise en œuvre de la réforme du lycée sur l'année de Terminale met au jour de nouvelles difficultés pour les LCA.

Le SNALC a récolté de nombreux témoignages faisant part de problèmes d'emplois du temps mettant en péril les options LCA latin et grec. Pour rappel, ***ces options sont les seules cumulables avec une autre option***. Les élèves engagés dans l'option LCA depuis la 2nde peuvent donc, légalement, choisir en plus une autre option (maths expertes, LV3, section euro…). C'est même un devoir des établissements de leur permettre de terminer leur cursus, conformément à la ***continuité éducative*** mentionnée dans l'***article L311-1 du Code de l'Éducation***.

Or, de nombreux chefs d'établissement ont cette année mis toutes les options en barrette : impossible d'en suivre 2. Les élèves sont alors sommés de choisir une seule option, ce qui est contraire aux textes réglementaires. Certains chefs choisissent même les maths expertes à leur place !

Les conséquences sont dramatiques pour les LCA : certains collègues ont ainsi vu fondre leurs effectifs jusqu'à 2 élèves !

Dans le meilleur des cas, les collègues enseignant les options ainsi malmenées trouvent un arrangement pour que les 2 enseignements soient suivis par quinzaine… Mais cela implique que les élèves n'auront sur l'année que la moitié des heures de chaque enseignement, et cela n'est pas plus acceptable.

Les contraintes d'emploi du temps causées par la réforme du lycée ne doivent pas être une excuse pour sacrifier les options LCA.

Il y a un réel ***danger à court terme*** : la ***disparition de l'enseignement des LCA en lycée*** (car la spécialité, rarissime, ne les sauvera pas), et par conséquent de nombreuses ***suppressions de postes*** de Lettres classiques.

Le SNALC ne laissera pas cela se produire sans réagir. Les témoignages collectés ont d'ores et déjà été remontés au cabinet ministériel, et je vous invite à me signaler tout dysfonctionnement de ce type : cdiener.snalc@gmail.com.

«L'intelligence des acteurs de terrain» chère au ministre montre clairement ses limites : nous ne lâcherons rien pour défendre les LCA et le faire savoir au ministère. ■

RÉFLÉCHIR À NOTRE USAGE DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE SUITE AU CONFINEMENT

*Par **Eugénie DE ZUTTER**, présidente du SNALC de Reims*

Avec la crise sanitaire, les personnels de l'Éducation nationale ont recouru massivement au numérique afin d'assurer la continuité pédagogique.

C'est dans ce contexte propice que le Ministère de l'Éducation nationale a lancé, courant juillet, les États généraux du numérique, dont le point d'orgue sera une grand-messe en novembre prochain à Poitiers. En réalité, sous l'apparence d'une consultation ouverte, l'orientation est déjà décidée : il est indiqué que ces États permettront de « renforcer la stratégie numérique du Ministère. », les enseignants y étant invités à réfléchir sur des thèmes tels que « enseigner et apprendre avec le numérique » …

C'est en fait une direction qu'il suit depuis plusieurs années. En effet, en collaboration avec des régions et collectivités territoriales, le Ministère a ainsi déployé toute une panoplie de nouvelles appellations et expérimentations liées au numérique : lycée 4.0, référents numériques par académie et par établissement, B2i (désormais Pix), TraAMs… Le numérique, synonyme de modernité et donc de progrès, est présenté comme la solution à tous nos problèmes.

Les États généraux du numérique confirment cette tendance, ce qui a de quoi nous inquiéter. Cette réflexion de façade se fait sans tenir compte de la consommation quotidienne pléthorique d'écrans à la maison par les élèves[1]. De plus, les écrans nuisent aux capacités d'apprentissage (concentration, compréhension, attention, mémorisation), pouvant provoquer une régression scolaire globale[1]. Le Ministère ne semble pas non plus se préoccuper de tous les maux provoqués par le numérique pendant le confinement (céphalées, problèmes dorsaux, troubles du sommeil…). Sans parler du fait que, à l'heure où l'écologie est une priorité affichée de nos dirigeants, il y a une incohérence à importer massivement de l'autre bout du monde des outils fabriqués par des entreprises étrangères.

Pour le SNALC, s'il est évidemment essentiel de réfléchir à l'usage du numérique dans nos écoles, de s'adapter au mieux à la société et à ses évolutions, il faut aussi s'appuyer sur l'état des connaissances et sur les impacts du numérique. C'est une question qui dépasse largement le cadre scolaire. ■

(1) Michel Desmurget, *La Fabrique du crétin digital*, Seuil, 2019

©Stock - Bulat Silvia

L'ENSEIGNEMENT DU PASSE-MURAILLE

*Par **Frédéric SEITZ**, président du SNALC de Versailles*

La mise en œuvre de l'enseignement à distance, en réponse à la pandémie, anticipe sur une pédagogie utilisant les technologies de communication pour se libérer des contraintes sanitaires et spatio-temporelles, gagner en audience, en efficacité. Mais que vaut réellement un enseignement donné par un professeur passe-muraille ?

Le protocole sanitaire de rentrée met en œuvre le retour à l'enseignement en présentiel, avec des précautions rigoureuses, organise le télétravail, dans des conditions plus restreintes que celles du déconfinement du printemps dernier.

Or la connexion des établissements se développe de plus en plus. Dans ces conditions, entre un cadre d'enseignement contraignant, en vigilance, et une pédagogie in / out, donnée intra-muros à une succession de petits groupes d'élèves pour respecter les distances sanitaires, et diffusée en même temps extra muros à un large public, le choix de l'avenir sera rapide.

Plus de murs, de barrières professeurs/élèves, parents/école, petit groupe/classe entière ! L'enseignant ciblera à toute heure, à leur rythme, un nombre plus grand d'élèves, de niveaux hétérogènes. Il fera de tout : cours magistraux, travaux pratiques, soutien, apprentissage, formation d'élèves mineurs comme d'étudiants ou d'adultes, de chômeurs en reconversion. De facto, il dépassera largement son maximum de service de 15 ou de 18 heures et ses missions de professeur d'enseignement général ou professionnel. Enfin, il aura un nombre plus grand d'élèves en responsabilité.

Cependant, s'adresser à un maximum d'élèves sans rien leur apprendre n'est qu'un simulacre de professorat. L'enseignement à distance, pour être efficace, exige un étudiant déjà autonome, présuppose qu'il ait acquis des connaissances et des méthodes. Pour qu'elles soient assimilées, l'interaction élèves/professeurs est nécessaire, et s'opère dans une classe, où un effectif raisonnable d'élèves permette d'y parvenir. Les maxima de service, déclinés en heures de cours/classe sont la mesure du temps pour effectuer ce travail.

> ***« S'ADRESSER À UN MAXIMUM D'ÉLÈVES SANS RIEN LEUR APPRENDRE N'EST QU'UN SIMULACRE DE PROFESSORAT. »***

Un professeur à 15 ou 18 heures vaut mieux que deux enseignants virtuels et passe-muraille. L'un est sûr, l'autre ne l'est pas. ■

RECOMMANDATIONS DE L'INSPECTION GÉNÉRALE EN LANGUES VIVANTES : L'ART DU PARADOXE UTILE

*Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national et secrétaire académique du SNALC de Corse*

La rentrée a totalement remis en question nos habitudes de travail en classe : il s'agit désormais de respecter des règles de protection sanitaire qui sont souvent incompatibles avec l'esprit de nos référentiels disciplinaires. Les LV se trouvent ainsi amputées de tout un pan pédagogique de leur raison d'être : avec un masque, point de salut !
Pourtant, l'Inspection Générale a réfléchi à la mise en place d'aménagements de certains programmes et de priorités d'apprentissage afin de redonner confiance et motivation aux élèves, de restaurer leurs habitudes linguistiques qu'un enseignement à distance avait bridées.

DES EFFORTS MAIS L'ENSEMBLE EST UN PEU INCOHÉRENT

Si l'accent est mis sur la souplesse d'apprentissage que des activités orales permettraient de garantir, il est regrettable de ne trouver aucune mention de la difficile gestion d'une classe masquée, avec tout ce que cela suppose d'obstacles à la communication. Il est navrant que l'on insiste encore trop sur l'utilisation du numérique comme solution miracle tout en prônant dans un même temps des rapprochements et une collaboration entre élèves.

Les recommandations hybrides n'ont de sens que dans un contexte exceptionnel. Que penser néanmoins de la suggestion d'articuler **le présentiel en classe et le distanciel synchrone pour consolider la fréquence de l'exposition aux LV** alors même que l'on cherche à renouer avec l'authenticité d'une situation d'apprentissage linguistique pour **retisser le lien social** ? Le SNALC rappelle son opposition à cet enseignement hybride hors période de crise.

L'on s'inquiète de l'existence de **cours massés de 3h de langue** mais l'on ne s'émeut point de pratiques faisant la part belle à la classe virtuelle que l'on recommande tout en préconisant paradoxalement un travail sur l'éloquence **(gestuelle, intonation)** !

S'il est entendu que ces conseils sont autant de possibilités d'actions qu'il existe de contextes sanitaires, nous retiendrons qu'il est apparemment toujours d'actualité de profiter de la crise pour faire aboutir des « chantiers » en cours sous couvert d'adaptations pédagogiques. ■

UNIS DANS LA DIVERSITÉ DES LANGUES

*Par **Diane GAILLARD**, membre du SNALC de Reims et professeure agrégée d'allemand*

Depuis quelques années déjà, les enseignements de langues vivantes autres que l'anglais sont de plus en plus menacés dans les formations post-bac de l'Hexagone – et ce, en contradiction stricte avec les engagements européens de la France qui, comme ses partenaires de l'UE, soutient dans son discours officiel la maîtrise de deux langues étrangères par citoyen.

À l'heure actuelle, une section immédiatement menacée est celle des classes préparatoires BCPST (les anciennes Maths Sup Bio et Prépa Véto) : ce sont chaque année des milliers d'étudiants qui se présentent aux concours des Grandes Écoles Agronomiques (près de 1 000 intégrés par an) et Vétérinaires (environ 450).

Les projets envisagés par les présidents des Grandes Écoles concernées visent à impacter la promotion 2023 et toutes les suivantes en ne proposant plus que l'anglais comme unique langue étrangère au concours. Réunie le 18 juin 2020, la dernière Conférence des Directeurs des Établissements d'Enseignement Supérieur Agronomique et Vétérinaire (CDESA) a été très claire à ce sujet : dès septembre 2021, les enseignements de langues vivantes autres que l'anglais seraient ainsi menacés de disparaître de ces classes préparatoires. A raison de 2 heures par semaine d'enseignement, ce seraient ainsi, dès septembre 2022, 4 heures hebdomadaires de service en classes préparatoires en moins pour les collègues concernés (en termes d'effectifs, les professeurs d'espagnol, d'allemand sont en premier lieu concernés, des professeurs d'italien et de portugais également).

Le SNALC soutient bien sûr l'évidente nécessité de la bonne maîtrise de l'anglais par les élèves et étudiants. Ce faisant, la bonne maîtrise d'une autre langue vivante européenne (et donc son enseignement) est à sauvegarder et promouvoir : dans les classes préparatoires scientifiques, la deuxième langue étrangère est optionnelle et prisée chaque année par des milliers d'étudiants. Ces mêmes étudiants sont les futurs Erasmus des Grandes Écoles et des universités européennes. Ils constituent la sève de l'arbre européen en jetant des ponts entre nos différents établissements et pays. ■

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE **M. Thierry TIRABI**	**SNALC - 774 Route de L'Isle sur la Sorgue - 84250 LE THOR** snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS **M. Philippe TREPAGNE**	**SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES** - philippe.trepagne@dbmail.com - www.snalc.fr/amiens - 09 73 82 67 93
BESANÇON **Mme Sylvie GLAUSER**	**SNALC - 6 rue des Augustins, 25300 PONTARLIER** snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 87 16 50 18
BORDEAUX **Mme Cécile DIENER-FROELICHER**	**SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON** snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36 (Cécile DIENER-FROELICHER) - 06 70 77 19 93 (Alexandre DIENER-FROELICHER)
CLERMONT FERRAND **Mme Nicole DUTHON**	**SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM** - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
CORSE **M. Lucien BARBOLOSI**	**SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI** - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL **M. Loïc VATIN**	**SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévise, 75009 PARIS** snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON **M. Maxime REPPERT**	**SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize 21200 BEAUNE** snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE **Mme Anne MUGNIER**	**SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER** contact@snalcgrenoble.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (Bernard LÉVY)
LA RÉUNION - MAYOTTE **M. Guillaume LEFÈVRE (interim)**	**SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION** 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalcreunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
LILLE **M. Benoît THEUNIS**	**SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN** - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES **M. Frédéric BAJOR**	**SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC** f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1er degré : 06 89 32 68 09
LYON **M. Christophe PATERNA**	**SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE** snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER **M. Karim EL OUARDI**	**SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN** - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER : jessicaboyer.snalc34@gmail.com - 06 13 41 18 31
NANCY - METZ **Mme Solange DE JÉSUS**	**SNALC - 3 avenue du XXème Corps, 54000 NANCY** - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 07 88 32 35 64 - 06 26 31 08 44
NANTES **M. Hervé RÉBY**	**SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES** snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE **Mme Dany COURTE**	**SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES** snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
NORMANDIE **M. Nicolas RAT**	**SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS** - snalc-normandie@snalc.fr - www.snalc.fr/normandie - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS **M. François TESSIER**	**SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON** - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS **M. Krisna MITHALAL**	**SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS** - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41 et Frantz JOHANN VOR DER BRUGGE - 06 88 39 95 48
POITIERS **M. Toufic KAYAL**	**SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR** toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS **Mme Eugénie DE ZUTTER**	**SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS** - snalcdechampagne@gmail.com - www.snalc.fr/reims - 06 15 55 18 78 - 06 09 81 52 92
RENNES **Mme Brigitte AYALA**	**SNALC - 20 les Riais, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE** - snalc.35@orange.fr - www.snalcrennes.org - 09 63 26 82 94
STRASBOURG **M. Jean-Pierre GAVRILOVIC**	**SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG** snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 06 52 64 84 61 - 06 51 13 31 40
TOULOUSE **M. Jean-François BERTHELOT**	**SNALC - 23 avenue du 14e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE** snalc.toulouse@gmail.com - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES **M. Frédéric SEITZ**	**SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES** snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER **M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE**	**SNALC DETOM - 4 rue de Trévise, 75009 PARIS** - snalc.detom@gmail.com - http://snalc-detom.fr/ - 06 88 39 95 48

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

snalc
de l'ecole au supérieur

PAIEMENTS PAR **CARTE BANCAIRE** OU PAR **PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS** SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC **(www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !**

Académie actuelle : .....

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue

.....

☐ Adhésion ☐ Renouvellement ☐ **M.** ☐ **Mme**

NOM D'USAGE : .....

Nom de naissance : .....

PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

Conjoint adhérent ? : M. Mme .....

Discipline : .....

CORPS (Certifié, etc.) : .....

GRADE : ☐ Classe normale ☐ Hors-Classe ☐ Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ..... / ..... / .....

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ CPGE ☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS ☐ DIR. ÉCOLE

☐ Sect. Int. ☐ DDFPT ☐ INSPE ☐ CNED ☐ GRETA ☐ Handicap

☐ Temps complet ☐ Mi-temps ☐ Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case ☐) :

.....

Code établissement : ....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case : ☐

☐ **Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)**

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF pour tous les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED… Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations (FSU, UNSA, FO, CFDT et CGT). **Seules ces six organisations**, dites *représentatives* dans l'Éducation nationale, **ont le droit égal de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier** dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1).

Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/national/article/117), ce qui ne l'empêche pas d'être…

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N : comparons…

COTIS	P.E / PEPS / CPE / PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
MOY.	Cl.N	HCl/Exc	Cl.N	HCl/Exc	Cl.N	HCl/Exc
SNALC	90 €	90 €	169 €	245 €	191 €	265 €
FSU	159 à 186	242 à 260	186	287	228	340
UNSA	184	283	184	283	225	337
F.O	152 à 207	225 à 277	207	277	242	322
CFDT	172	257	172	257	218	297
CGT	230	344	230	344	283	406

SANS COMPTER LA PROTECTION JURIDIQUE OFFERTE !

UNE GESTION RIGOUREUSE : nous le rappelons à chaque occasion, nos salaires sont trop faibles, et le gel du point d'indice est une honte. En toute logique, le SNALC **n'augmente pas ses tarifs pour la 10ème année consécutive.**

PROCHE DE VOUS, A VOTRE SERVICE : en plus du suivi personnalisé de votre carrière, le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion**, une assistance juridique téléphonique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation…) selon le contrat collectif établi entre le SNALC et la Covea - **GMF**.

Le SNALC vous fait bénéficier également des réductions de ses nombreux partenaires (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr) et de son dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « Mobi Snalc »**.

CONSTRUCTIF : le SNALC propose à budget constant des projets novateurs pour l'École (École des fondamentaux) comme pour le Collège, le Lycée et de la Maternelle à l'Université, ouvrages à télécharger sur **www.snalc.fr.**

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement d'un montant total de : (voir au verso) **par chèque à l'ordre du SNALC.**

€

Date et Signature **(indispensables) :**

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

10 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

snalc
de l'ecole au supérieur

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP

(Gestions **NATIONALE** et **ACADÉMIQUE** de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
AGRÉGÉS Classe Normale			**CERTIFIÉS/BIADM** Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33*	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33*
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP et AGRÉGÉS HCl et Cl. Exc.			**CERTIFIÉS** Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tarif unique	265 €	55,10	Tarif unique	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : 60 €
STAGIAIRES INSPE : 70 €
Retraités cotisations 60 et 90 € : même tarif
Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : 125 €
CLM, CLD : 125 €

RÉDUCTIONS :

Mi-temps / Handicap -40 %
Autres temps partiels et congés formation -20 %
Couples Adhérents -25 % chacun
Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : +35 €

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et Covea-GMF (-35 €)
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PsyEN	90 €	30,60 € (après impôts) - 35 € (Covea-GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTAB., IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES, BIBLIOTHÈCAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ, TRF		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES), ATRF, AGENTS TERRITORIAUX	60 €	20,40 € - 35 € ou 10,20 € - 35 € « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	30 €	

* **COMPARONS DEUX COTISATIONS A 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC :** après déduction fiscale (ou crédit d'impôt) de 66%, elles reviennent toutes deux à **68 euros.**
Au SNALC, avec la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur environ 35 euros), **elle vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros**. Dans un syndicat X, il faudra rajouter le prix de l'assurance choisie aux 68 euros…